



GAFI ▾

Pays ▾

Publications ▾

Sujets ▾

Calendriers ▾

[Accueil](#)

[Publications](#)

Juridictions soumises à une surveillance renforcée - 24 octobre 2025

Juridictions soumises à une surveillance renforcée - 24 octobre 2025

Publication details

Language

English, French

Country

[Algérie](#), [Angola](#),
[Bolivie](#), [Bulgarie](#),
[Cameroun](#), [Côte d'Ivoire](#),
[Democratic Republic of the](#)
[Congo](#), [Haiti](#), [Kenya](#), [Lao](#)
[PDR](#), [Liban](#), [Monaco](#),
[Namibie](#), [Nepal](#), [Soudan du](#)
[Sud](#), [Syrie](#), [Vénézuela](#),
[Vietnam](#), [Îles Vierges](#)
[britanniques](#), [Yemen](#)

Topic

[High-risk and other](#)
[monitored jurisdictions](#)

JURISDICTIONS NE FAISANT
PLUS L'OBJET D'UNE
SURVEILLANCE RENFORCÉE
DE LA PART DU GAFI

[Burkina](#)
[Faso](#), [Mozambique](#), [Nigeria](#), [Afrique](#)
[du Sud](#)



"grey list"

Paris, le 24 octobre 2025

Les juridictions faisant l'objet d'une surveillance renforcée travaillent activement avec le GAFI pour remédier aux défaillances stratégiques de leur régime de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération. Lorsque le GAFI place une juridiction sous surveillance renforcée, cela signifie que le pays s'est engagé à résoudre rapidement les défaillances stratégiques identifiées dans les délais convenus et qu'il fait l'objet d'une surveillance renforcée. Cette liste est aussi connue sous le nom de « liste grise ».

Le GAFI et les organismes régionaux de type GAFI (ORTG) continuent de travailler avec les juridictions ci-dessous qui rendent compte des progrès accomplis dans la résolution de leurs défaillances stratégiques. Le GAFI appelle ces juridictions à achever leurs plans d'action rapidement et dans les délais convenus. Le GAFI salue leur engagement et suivra de près leurs progrès. Le GAFI n'appelle pas à l'application de mesures de vigilance renforcées à l'égard de ces juridictions. Les normes du GAFI n'envisagent pas l'écartement des risques (de-risking) ou d'exclure des catégories entières de clients, mais préconisent l'application d'une approche fondée sur les risques. Par conséquent, le GAFI encourage ses membres et toutes les juridictions à prendre en compte les informations présentées ci-dessous dans leur analyse des risques. Lorsque les pays envisagent de prendre des mesures sur la base de leur analyse des risques en tenant compte des informations ci-dessous, ils doivent veiller à ce que les flux de fonds destinés à l'aide humanitaire, aux activités légitimes des OBNL et aux transferts de fonds ne soient ni interrompus ni découragés. Les pays doivent également tenir compte de leurs obligations internationales au titre de la résolution 2761 (2024) du Conseil de sécurité des Nations unies sur les dérogations humanitaires aux mesures de gel des avoirs imposées par les régimes de sanctions des Nations unies.

Le GAFI identifie régulièrement d'autres juridictions dont les régimes présentent des défaillances stratégiques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération. Un certain nombre de juridictions n'ont pas encore été examinées par le GAFI ou leur ORTG, mais le seront en temps voulu.

Le GAFI offre une certaine souplesse aux juridictions qui ne sont pas confrontées à des échéances immédiates pour rendre compte de leurs progrès sur une base volontaire. Les pays suivants ont vu leurs progrès examinés par le GAFI depuis juin 2025 : l'Algérie, l'Afrique du Sud, l'Angola, la Bulgarie, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Kenya, Monaco, le Mozambique, la Namibie, le Népal, le Nigéria, la République démocratique du Congo, la République démocratique populaire lao, le Soudan du Sud, la Syrie, le Venezuela, et le Vietnam. Pour ces pays, des déclarations actualisées sont présentées ci-dessous. La Bolivie, Haïti, les Iles Vierges britanniques, le Liban et le Yémen ont choisi de reporter leur rapport ; par conséquent, les déclarations publiées précédemment pour ces juridictions sont incluses ci-dessous, mais elles ne reflètent pas nécessairement l'état le plus récent des régimes de LBC/FT de ces juridictions.

ALGERIE

En octobre 2024, l'Algérie s'est engagée politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAFIMOAN pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Depuis l'adoption de son rapport d'évaluation mutuelle (REM) en mai 2023, l'Algérie a considérablement progressé sur plusieurs des actions recommandées contenues dans son REM, certains étant en avance sur le calendrier, y compris en améliorant le contrôle fondé sur les risques grâce à l'adoption de nouvelles procédures, d'évaluations des risques, de manuels de contrôle et de lignes directrices, en établissant un cadre juridique pour sanctionner les violations des exigences en matière d'informations élémentaires et sur les bénéficiaires effectifs des personnes

morales, en mettant en place un cadre juridique et institutionnel efficace pour l'application de sanctions financières ciblées en matière de financement du terrorisme, et en réalisant une évaluation des risques de financement du terrorisme dans le secteur des organismes à but non lucratif. L'Algérie continuera de travailler avec le GAFI pour mettre en œuvre son plan d'action en : (1) améliorant le contrôle fondé sur le risque, particulièrement pour les secteurs à plus haut risque, notamment par la conduite d'inspections et par l'application de sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives ; (2) en développant un dispositif efficace en ce qui concerne les informations élémentaires et sur les bénéficiaires effectifs ; (3) en améliorant son dispositif de déclaration des opérations suspectes ; et (4) en mettant en œuvre une approche fondée sur le risque pour la surveillance des OBNL, sans perturber ou décourager indûment les activités légitimes.

ANGOLA

En octobre 2024, l'Angola s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GABAOA pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. L'Angola devrait continuer de travailler avec le GAFI pour mettre en œuvre son plan d'action en : (1) améliorant sa compréhension des risques de BC/FT ; (2) améliorant le contrôle fondé sur les risques des entités bancaires non-financières et des EPNFD ; (3) veillant à ce que les autorités compétentes aient accès à des informations satisfaisantes, exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs et que les manquements aux obligations soient traités de manière adéquate ; (4) démontrant une augmentation du nombre d'enquêtes et de poursuites relatives au BC ; (5) en démontrant sa capacité à identifier, enquêter et poursuivre le FT ; et (6) en démontrant un processus efficace pour la mise en œuvre sans délai des sanctions financières ciblées.

BOLIVIE

(Déclaration de juin 2025)

En juin 2025, la Bolivie s'est engagée politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAFILAT afin de renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Depuis l'adoption de son REM en décembre 2023, la Bolivie a réalisé des progrès significatifs sur les actions recommandées contenues dans le REM, notamment en améliorant sa compréhension des risques de BC/FT ; en améliorant la production et la diffusion de renseignements financiers opérationnels et stratégiques ; en renforçant la saisie et la confiscation des produits criminels ; en augmentant la capacité à enquêter sur les infractions de FT ; et en améliorant son processus de mise en œuvre de sanctions financières ciblées sur le FT et le FP. La Bolivie continuera à travailler avec le GAFI pour mettre en œuvre son plan d'action en : (1) en veillant à ce que les techniques d'enquête spéciales pertinentes puissent être utilisées dans les enquêtes sur le BC ; (2) en mettant en œuvre un contrôle fondé sur le risque des agents immobiliers, des avocats, des comptables et des négociants de métaux et de pierres précieuses ; (3) en veillant à ce que les informations sur les bénéficiaires effectifs soient exactes et à jour et que les manquements aux obligations soient sanctionnés ; (4) en augmentant le nombre d'enquêtes et de poursuites en matière de BC.

BULGARIE

Depuis octobre 2023, date à laquelle la Bulgarie s'est engagée politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et MONEYVAL pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, la Bulgarie a pris des mesures pour améliorer son régime de LBC/FT, notamment au cours du dernier cycle de rapport en mettant en place un régime de sanctions plus proportionné et dissuasif pour traiter les manquements aux obligations LBC/FT commis par les entités assujetties ; en formant les autorités d'enquête et les procureurs aux affaires de BC ; et en corrigeant les lacunes en matière de conformité technique par l'adoption de réformes législatives relatives à l'infraction de financement du terrorisme, à la responsabilité des personnes morales, à la saisie et à la confiscation des avoirs détenus par des tiers de mauvaise foi, ainsi qu'au financement de la prolifération.. La Bulgarie devrait continuer à travailler à la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en : (1) remédiant aux défaillances en matière de conformité technique restantes relatives à la confiscation ; (2) améliorant les

enquêtes et les poursuites relatives aux différents types de blanchiment de capitaux conformément aux risques, notamment la corruption à haut niveau et la criminalité organisée ; et (3) en démontrant la mise en œuvre initiale de la surveillance fondée sur les risques des OBNL pour prévenir les abus à des fins de FT.

Le GAFI note les progrès continus de la Bulgarie dans l'ensemble de son plan d'action, cependant toutes les échéances ont expiré et du travail reste à faire. Le GAFI encourage la Bulgarie à s'appuyer sur les progrès récents et à poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action afin de remédier, dans les meilleurs délais, aux lacunes stratégiques mentionnées ci-dessus, en particulier en ce qui concerne les efforts d'enquête et de poursuite en matière de blanchiment de capitaux.

CAMEROUN

Depuis juin 2023, date à laquelle le Cameroun s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GABAC pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, le Cameroun a pris des mesures pour améliorer son régime de LBC/FT en mettant en place un mécanisme visant à promouvoir la coordination et la coopération interinstitutionnelles en matière de LBC à un niveau opérationnel. Le Cameroun devrait continuer à travailler à la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en: (1) renforçant le contrôle des banques sur la base des risques et en mettant en œuvre un contrôle efficace fondé sur les risques pour les IF non bancaires et les EPNFD, et en menant une action de sensibilisation appropriée auprès des IF à haut risque et des EPNFD ; (2) renforçant l'échange sécurisé d'informations entre la CRF, les entités déclarantes et les autorités compétentes et en démontrant une augmentation de la diffusion des rapports de renseignement pour soutenir les besoins opérationnels des autorités compétentes ; (3) démontrant que les autorités sont en mesure de mener un éventail d'enquêtes sur le blanchiment d'argent et de poursuivre le blanchiment d'argent conformément aux risques ; (4) mettant en œuvre des politiques et des procédures pour saisir et confisquer les produits et les instruments du crime et gérer les biens gelés, saisis et confisqués, et en donnant la priorité à la saisie et à la confiscation des avoirs à la frontière ; et en (5) démontrant la mise en œuvre efficace des régimes de SFC liées au FT et au FP et en mettant en œuvre une

approche fondée sur les risques à l'égard des OBNL sans perturber leurs activités légitimes.

Le GAFI note les progrès continus du Cameroun dans l'ensemble de son plan d'action, cependant toutes les échéances ont expiré et du travail reste à faire. Le GAFI encourage le Cameroun à poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action afin de remédier aux défaillances stratégiques mentionnées ci-dessus le plus tôt possible.

CÔTE D'IVOIRE

Depuis octobre 2024, date à laquelle la Côte d'Ivoire s'est engagée politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GIABA pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, la Côte d'Ivoire a pris des mesures pour améliorer son régime de LBC/FT en renforçant l'utilisation de la coopération internationale dans les enquêtes et poursuites en matière de BC/FT ; en menant des actions de sensibilisation pour améliorer le respect des obligations LBC/FT ; en améliorant la vérification et l'accès aux informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et en sanctionnant les manquements ; et en renforçant la mise en œuvre de son régime de sanctions financières ciblées. La Côte d'Ivoire devrait continuer à travailler à la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en : (1) améliorant la mise en œuvre du contrôle fondé sur le risque des institutions financières et des entreprises et professions non financières désignées ; (2) renforçant l'utilisation des renseignements financiers par les autorités chargées des enquêtes et poursuites et améliorer la diffusion par la CRF ; et (3) démontrant une augmentation soutenue du nombre d'enquêtes et de poursuites en matière de BC/FT de différents types, conformément au profil de risque du pays.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Depuis octobre 2022, date à laquelle la RDC s'est engagée politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GABAC afin de renforcer l'efficacité de son

régime de LBC/FT, la RDC a pris des mesures visant à améliorer son régime de LBC/FT, notamment en renforçant les capacités de ses autorités compétentes chargées des enquêtes et des poursuites en matière de financement du terrorisme par une formation accrue et des ressources supplémentaires ; et en remédiant aux défaillances techniques précédemment identifiées concernant les Recommandations 6 et 7 du GAFI.. La RDC devrait continuer à travailler à la mise en œuvre de son plan d'action du GAFI afin de remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en : (1) élaborant et en mettant en œuvre un plan de contrôle fondé sur le risque ; (2) en identifiant et en enquêtant sur les activités de FT conformément à ses risques; et (3) démontrant une mise en œuvre efficace des SFC liées au FT et au FP.

Le GAFI note les progrès continus de la RDC dans l'ensemble de son plan d'action, cependant toutes les échéances ont expiré et du travail reste à faire. Le GAFI encourage la RDC à poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action afin de remédier aux défaillances stratégiques mentionnées ci-dessus le plus tôt possible.

HAÏTI

(Déclaration de juin 2025)

Depuis juin 2021, date à laquelle Haïti s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAFIC afin de renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, Haïti a pris des mesures visant à améliorer son régime de LBC/FT, notamment en mettant en œuvre un contrôle LBC/FT basé sur les risques pour toutes les institutions financières et en veillant à ce que la CRF dispose de ressources et de processus adéquats pour produire et diffuser des analyses opérationnelles et stratégiques aux autorités compétentes en vue de lutter contre le BC et le FT. Le GAFI reconnaît l'engagement politique exprimé à un haut niveau et les efforts déployés par Haïti pour faire progresser ses engagements dans le contexte d'une situation sociale, économique et sécuritaire difficile au sein du pays. Haïti devrait continuer à travailler à la mise en œuvre de son plan d'action afin de remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en : (1) achevant son processus d'évaluation des risques de BC/FT et en diffusant les résultats ; (2) mettant en œuvre un contrôle LBC/FT basé sur les risques pour les EPNFD considérées comme présentant un

risque plus élevé de BC/FT ; (3) veillant à ce que les informations de base et sur les bénéficiaires effectifs soient conservées et accessibles en temps opportun ; (4) démontrant que les autorités identifient, enquêtent et poursuivent les cas de blanchiment d'argent d'une manière cohérente avec le profil de risque d'Haïti ; (5) démontrant une augmentation de l'identification, du dépistage et du recouvrement des produits de la criminalité ; (6) remédiant aux déficiences techniques de son régime de sanctions financières ciblées ; et en (7) conduisant une surveillance appropriée et fondée sur le risque des OBNL vulnérables au financement du terrorisme sans perturber ou décourager les activités légitimes des OBNL.

Le GAFI note les progrès continus d'Haïti dans l'ensemble de son plan d'action, cependant toutes les échéances ont expiré et du travail reste à faire. Le GAFI encourage Haïti à poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action afin de remédier aux défaillances stratégiques mentionnées ci-dessus.

KENYA

Depuis février 2024, date à laquelle le Kenya s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GABAOA pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, le Kenya a pris des mesures afin de renforcer son régime de LBC/FT, notamment en menant des activités de sensibilisation et en élaborant des orientations fondées sur les résultats de son évaluation nationale des risques, en augmentant le nombre de transmissions effectuées par la cellule de renseignement financier (CRF), et en renforçant la coopération interinstitutionnelle dans les enquêtes sur le FT aux frontières.. Le Kenya devrait continuer à travailler à la mise en œuvre de son plan d'action du GAFI afin de remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en : (1) améliorant le contrôle LBC/FT fondé sur les risques des IF et des EPNFD et en adoptant un cadre juridique pour l'octroi d'agréments le contrôle des PSAV ; (2) améliorant la compréhension des mesures préventives par les IF et les EPNFD, y compris pour accroître le dépôt de DOS et mettre en œuvre les SFC sans délai ; (3) désignant une autorité chargée de la réglementation des trusts et de la collecte d'informations exactes et actualisées sur les bénéficiaires effectifs et en mettant en œuvre de mesures correctives en cas de non-respect des exigences de transparence pour les personnes morales et les constructions juridiques ; (4)

améliorant l'utilisation et la qualité des produits de renseignement financier ; (5) augmentant les enquêtes et les poursuites en matière de BC et de FT en fonction des risques ; (6) mettant en conformité le cadre de SFC avec la R.6 et en assurant sa mise en œuvre effective ; et (7) révisant le cadre de la réglementation et de la surveillance des OBNL pour s'assurer que les mesures d'atténuation sont fondées sur les risques et ne perturbent ni ne découragent les activités légitimes des OBNL.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

Depuis février 2025, date à laquelle la RDP lao s'est engagée politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le Groupe Asie/Pacifique afin de renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, la RDP lao a pris des mesures afin de renforcer son régime de LBC/FT, notamment en remédiant aux lacunes en matière de conformité technique concernant l'infraction de FT (recommandation 5) . La RDP lao devrait continuer à travailler à la mise en œuvre de son plan d'action du GAFI afin de remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en : (1) en améliorant sa compréhension des risques de BC/FT; (2) en améliorant le contrôle fondé sur le risque des casinos, des banques et des entités déclarantes dans les SEZ, y compris les contrôles d'honorabilité et de compétence ; (3) en améliorant la qualité et la quantité de l'analyse du renseignement financier et sa diffusion spontanée aux agences chargées des enquêtes et des poursuites pénales ; (4) en veillant à ce que les agences chargées des enquêtes et des poursuites pénales reçoivent une formation et des conseils sur le blanchiment de capitaux ; (5) en démontrant une augmentation des enquêtes et des poursuites de BC conformément au profil de risque de la RDP lao, en mettant l'accent sur les crimes ayant un élément transnational qui nécessitent une coopération internationale ; (6) développant une politique nationale de confiscation cohérente avec les risques de BC/FT ; (7) démontrant que les autorités compétentes prennent des mesures pour identifier, saisir et, le cas échéant, confisquer les produits et instruments du crime conformément au profil de risque ; (8) contrôlant le respect par les IF et les EPNFD des obligations de SFC liées au FP ; et (9) remédiant aux défaillances de conformité techniques des recommandations 6, 7 et 10.

(Déclaration d'octobre 2024)

En octobre 2024, le Liban s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAFIMOAN pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT malgré les défis que représentent la situation sociale, économique et sécuritaire du pays. Depuis l'adoption de son rapport d'évaluation mutuelle (REM) en mai 2023, le Liban a progressé sur plusieurs des actions recommandées contenues dans son REM et a pris des mesures pour son secteur financier, notamment en publiant une circulaire demandant aux banques et aux institutions financières de mettre en place un service chargé de lutter contre les infractions liées à la corruption et de fournir des conseils sur les personnes politiquement exposées, tout en prenant des mesures contre les activités financières non autorisées.

Le Liban continuera à travailler avec le GAFI pour mettre en œuvre son plan d'action en : (1) menant des évaluations des risques spécifiques de financement du terrorisme et de blanchiment de capitaux identifiés dans le REM et en veillant à ce que des politiques et mesures sont en place pour atténuer ces risques ; (2) améliorant les mécanismes pour garantir l'exécution efficace et en temps opportun des demandes d'entraide judiciaire, d'extradition et de recouvrement des avoirs ; (3) améliorant la compréhension des risques des EPNFD et l'application de sanctions efficace, proportionnées et dissuasives pour les manquements aux obligations de LBC/FT ; (4) veillant à ce que les informations sur les bénéficiaires effectifs sont à jour et que des sanctions adéquates et des mesures d'atténuation des risques sont en place pour les personnes morales ; (5) renforçant l'utilisation par les autorités compétentes des produits de la CRF et du renseignement financier ; (6) démontrant une augmentation soutenue des enquêtes, poursuites et jugements pour les types de BC, conformément aux risques ; (7) améliorant son approche pour le recouvrement des avoirs, ainsi que pour l'identification et la confiscation des mouvements transfrontaliers illicites de devises, de métaux précieux et de pierres précieuses ; (8) poursuivant les enquêtes de FT et en partageant des informations avec des partenaires étrangers dans le cadre d'enquêtes sur le FT, comme le prévoit le REM ; (9) renforçant la mise en œuvre sans délai des sanctions financières ciblées ; et en (10) entreprenant une surveillance ciblée et fondée sur les risques des OBNL à haut risque, sans perturber ni décourager les activités légitimes des OBNL.

MONACO

Depuis juin 2024, date à laquelle Monaco s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et MONEYVAL afin de renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, Monaco a pris des mesures visant à améliorer son régime de LBC/FT concernant plusieurs points de son plan d'action, notamment en démontrant une augmentation soutenue des demandes visant à identifier et rechercher la saisie d'avoirs criminels à l'étranger, en finalisant le programme de dotation en ressources de sa cellule de renseignement financier (CRF), en améliorant l'efficacité judiciaire par l'augmentation des ressources allouées aux procureurs, et en intensifiant la saisie de biens soupçonnés de provenir d'activités criminelles. Monaco devrait continuer de travailler à mettre en œuvre son plan d'action du GAFI en : (1) renforçant l'application des sanctions pour les infractions à la LBC/FT ; (2) renforçant la rapidité des DOS ; et (3) appliquant des sanctions efficaces, dissuasives et proportionnées pour le BC.

NAMIBIE

Depuis février 2024, date à laquelle la Namibie s'est engagée politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GABAOA afin de renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, la Namibie a pris des mesures visant à améliorer son régime de LBC/FT, notamment en appliquant des sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives en cas de manquements aux obligations en matière de LBC/FT ; en améliorant la coopération entre la CRF et les autorités chargées des enquêtes et des poursuites pénales afin de renforcer l'utilisation et l'intégration du renseignement financier dans les enquêtes ; et en renforçant les capacités opérationnelles des autorités impliquées dans les enquêtes et les poursuites en matière de BC, en leur fournissant des ressources adéquates et des formations ciblées. La Namibie devrait poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action du GAFI afin de remédier à ses lacunes stratégiques, notamment en démontrant sa capacité à enquêter et à

poursuivre efficacement les affaires de BC et de FT, conformément à son profil de risque.

NEPAL

Depuis février 2025, date à laquelle le Népal s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le Groupe Asie/Pacifique afin de renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT le Népal a pris des mesures visant à améliorer son régime de LBC/FT Le Népal devrait continuer à travailler à la mise en œuvre de son plan d'action du GAFI afin de remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en :: (1) améliorant sa compréhension des principaux risques de BC/FT; (2) améliorant le contrôle fondé sur le risque des banques commerciales, des coopératives à haut risque, des casinos, des NMPP et du secteur immobilier ; (3) démontrant l'identification et de la sanction des STVF/hundi illégaux d'une importance significative, sans entraver l'inclusion financière ; (4) renforçant la capacité et la coordination des autorités compétentes pour mener des enquêtes sur le BC ; (5) démontrant une augmentation des enquêtes et des poursuites sur le BC ; (6) démontrant des mesures pour identifier, tracer, bloquer, saisir et, le cas échéant, confisquer les produits et les instruments du crime en fonction du profil de risque ; (7) remédiant aux lacunes de conformité technique dans son régime de sanctions financières ciblées pour le FT et le FP.

SOUDAN DU SUD

Depuis juin 2021, date à laquelle le Soudan du Sud s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GABAOA pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, le Soudan du Sud a pris des mesures visant à améliorer son régime de LBC/FT, notamment en mettant en œuvre un cadre permettant de réaliser un contrôle LBC/FT fondé sur les risques, par l'élaboration d'un manuel dédié à la formation du personnel de contrôle. Le Soudan du Sud devrait continuer à travailler à la mise en œuvre de son plan d'action, notamment en : (1) veillant à ce que les

autorités compétentes soient convenablement structurées et dotées des capacités nécessaires pour mettre en œuvre une approche fondée sur le risque en matière de contrôle de la LBC/FT pour les institutions financières ; (2) développant un cadre juridique complet pour collecter et vérifier l'exactitude des informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales ; (3) en finalisant la mise en œuvre opérationnelle d'une CRF pleinement fonctionnelle et indépendante; (4) établissant et en mettant en œuvre le cadre juridique et institutionnel pour appliquer des sanctions financières ciblées conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies sur le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive ; et (5) commençant à mettre en œuvre une surveillance ciblée et fondée sur les risques des OBNL à risque d'abus à des fins de FT.

Le GAFI constate les progrès limités réalisés par le Soudan du Sud dans le cadre de son plan d'action, toutes les échéances étant désormais dépassées et du travail restant à être accompli. Le GAFI encourage à nouveau le Soudan du Sud à poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action afin de remédier aux défaillances stratégiques susmentionnées dès que possible et à faire preuve d'un engagement politique et institutionnel fort afin de renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, en particulier en soutenant l'agence principale de coordination des efforts nationaux en matière de LBC/FT.

SYRIE

(Déclaration de février 2023)

Depuis février 2010, date à laquelle la Syrie s'est engagée politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAFIMOAN pour remédier à ses défaillances stratégiques en matière de LBC/FT, la Syrie a réalisé des progrès pour améliorer son régime de LBC/FT. En juin 2014, le GAFI a déterminé que la Syrie avait substantiellement complété son plan d'action au niveau technique, notamment en incriminant le financement du terrorisme et en établissant des procédures de gel des actifs terroristes. Bien que le GAFI ait déterminé que la Syrie a achevé son plan d'action, le GAFI n'a pas été en mesure d'effectuer une visite sur place afin de confirmer si le processus de mise en œuvre des réformes et actions requises a

débuté et est maintenu, en raison de la situation sécuritaire. Le GAFI continuera à suivre la situation et effectuera une visite sur place dès que possible.

VENEZUELA

En juin 2024, le Venezuela s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAFIC pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Le Venezuela devrait continuer de mettre en œuvre son plan d'action du GAFI en : (1) renforçant sa compréhension des risques de BC/FT, y compris en ce qui concerne le FT et les personnes morales et constructions juridiques ; (2) veillant à ce que l'ensemble des institutions financières et des EPNFD soient soumises à des mesures de LBC/FT et à un contrôle fondé sur le risque ; (3) veillant à ce que des informations satisfaisantes, exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs soient accessibles en temps opportun ; (4) renforçant les ressources de la CRF et en améliorant l'utilisation du renseignement financier par les autorités compétentes ; (5) renforçant les enquêtes et les poursuites en matière de BC/FT ; (6) veillant à ce que les mesures visant à prévenir l'utilisation abusive des OBNL à des fins de FT soient ciblées, proportionnées et fondées sur les risques et qu'elles ne perturbent ni ne découragent les activités légitimes au sein du secteur des OBNL ; et en (7) mettant en œuvre sans délai des sanctions financières ciblées liées au FT et au FP.

Le GAFI est particulièrement préoccupé par l'approche du Venezuela en matière de surveillance du secteur des OBNL. Le GAFI appelle le Venezuela à envisager d'urgence si certaines sections de la loi sur les OBNL de novembre 2024 doivent être réexaminées et potentiellement modifiées afin d'être conformes à l'approche fondée sur les risques du GAFI pour la surveillance du secteur des OBNL, ainsi qu'aux meilleures pratiques du GAFI relatives à la Recommandation 8.

VIETNAM

Depuis juin 2023, date à laquelle le Vietnam s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAP afin de renforcer l'efficacité de son régime

de LBC/FT, le Vietnam a pris des mesures pour améliorer son dispositif de LBC/FT. Le Vietnam devrait continuer de mettre en œuvre son plan d'action du GAFI, notamment en : (1) améliorant la compréhension des risques, la coordination interne et la coopération pour lutter contre le BC/FT ; (2) renforçant la coopération internationale ; (3) mettant en œuvre un contrôle efficace fondé sur les risques pour les IF et les EPNFD ; (4) prenant des mesures pour réglementer les actifs virtuels et les prestataires de services d'actifs virtuels ; (5) remédiant aux défaillances techniques en matière de conformité, notamment en ce qui concerne l'infraction de BC, les sanctions financières ciblées, le devoir de vigilance relatif à la clientèle et la déclaration des opérations suspectes ; (6) menant des activités de sensibilisation avec le secteur privé ; (7) établissant un régime qui fournit aux autorités compétentes des informations satisfaisantes, exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs ; (8) améliorant la qualité et la quantité des analyses et des diffusions de renseignements financiers ; (9) donnant la priorité aux enquêtes financières parallèles et en démontrant une augmentation du nombre d'enquêtes et de poursuites en matière de BC; et (10) démontrant qu'il existe un contrôle des IF et des EPNFD relatif aux obligations en matière de SFC liées au FP et qu'il existe une coopération et une coordination entre les autorités afin d'éviter que les SFC liées au FP ne soient contournées.

Le GAFI prend note des progrès continus du Vietnam dans la mise en œuvre de son plan d'action ; toutefois, toutes les échéances ont expiré en mai 2025 et des travaux restent à accomplir. Le GAFI encourage le Vietnam à poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action afin de remédier dès que possible aux défaillances stratégiques mentionnées ci-dessus.

ILES VIERGES BRITANNIQUES

(Déclaration de juin 2025)

En juin 2025, les Îles Vierges britanniques se sont engagées politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAFIC pour renforcer l'efficacité de leur régime de LBC/FT. Depuis l'adoption de leur rapport d'évaluation mutuelle (REM) en mai 2023, les Îles Vierges britanniques ont progressé sur plusieurs des actions recommandées contenues le REM, notamment en augmentant les demandes de

coopération internationale, en établissant une stratégie de lutte au financement du terrorisme, en améliorant les processus analytiques pour identifier les cas de FT, en menant une évaluation des risques du secteur des OBNL et en identifiant les OBNL à risque d'exploitation à des fins de FT, en améliorant la coordination, les activités de sensibilisation et la formation pour la mise en œuvre des sanctions financières ciblées relatives au FT et au FP, et en améliorant le contrôle et la surveillance de la mise en œuvre des SFC par les IF et les EPNFD. Les Iles Vierges britanniques continueront de travailler avec le GAFI pour mettre en œuvre leur plan d'action en : (1) améliorant le contrôle fondé sur le risque des PSTS, des entreprises d'investissement et des PSAV ; (2) veillant à ce que des informations exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs soient disponibles aux autorités compétentes et que les manquements aux obligations soient sanctionnées ; (3) améliorant la qualité des DAS et en veillant à ce que les déclarations se fassent conformément au profil de risques ; (4) poursuivant systématiquement les enquêtes et poursuites de BC conformément aux risques ; (5) augmentant les saisies et la confiscation des produits d'origine criminelle ; et (6) opérationnalisant le nouveau dispositif de gestion des avoirs.

YEMEN

(Déclaration de février 2023)

Depuis février 2010, date à laquelle le Yémen s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAFIMOAN pour remédier à ses défaillances stratégiques en matière de LBC/FT, le Yémen a réalisé des progrès pour améliorer son régime de LBC/FT. En juin 2014, le GAFI a déterminé que le Yémen avait substantiellement traité son plan d'action au niveau technique, notamment en : (1) incriminant de manière satisfaisante le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; (2) établissant des procédures permettant d'identifier et de geler les actifs terroristes ; (3) améliorant ses obligations de vigilance relative à la clientèle et de déclaration des opérations suspectes ; (4) publiant des lignes directrices ; (5) développant les capacités de surveillance et de contrôle des autorités de contrôle du secteur financier et de la cellule de renseignement financier ; et en (6) établissant une cellule de renseignement financier pleinement opérationnelle et fonctionnant

de manière efficace. Bien que le GAFI ait déterminé que le Yémen a achevé son plan d'action, le GAFI n'a pas été en mesure d'effectuer une visite sur place afin de confirmer si le processus de mise en œuvre des réformes et actions requises a débuté et est maintenu en raison de la situation sécuritaire. Le GAFI continuera à suivre la situation et effectuera une visite sur place dès que possible.

JURISDICTIONS NE FAISANT PLUS L'OBJET D'UNE SURVEILLANCE RENFORCÉE DE LA PART DU GAFI

BURKINA FASO

Le GAFI accueille favorablement les progrès significatifs réalisés par le Burkina Faso dans l'amélioration de son régime de LBC/FT. Le Burkina Faso a renforcé l'efficacité de son régime de LBC/FT afin de respecter les engagements figurant dans son plan d'action relatif aux défaillances stratégiques identifiées par le GAFI en février 2021 en : 1) adoptant des mécanismes de suivi pour assurer le contrôle de la mise en œuvre des actions prévues dans la stratégie nationale; (2) sollicitant l'entraide judiciaire et d'autres formes de coopération internationale, en cohérence avec son profil de risque ; (3) renforçant les capacités en ressources de l'ensemble des autorités de contrôle LBC/FT et en mettant en œuvre un contrôle fondé sur les risques des IF et EPNFD ; (4) assurant la disponibilité d'informations élémentaires et sur les bénéficiaires effectifs complètes et à jour, et en renforçant le régime de sanctions en cas de manquement aux obligations de transparence; (5) accroissant la diversité des déclarations d'opérations suspectes; (6) renforçant les ressources humaines de la CRF par des recrutements supplémentaires, des formations et une augmentation du budget; (7) organisant des formations à l'intention des autorités chargées des enquêtes et poursuites pénales et autres autorités pertinentes ; (8) démontrant que les autorités poursuivent la confiscation comme objectif stratégique ; (9) renforçant les capacités et le soutien aux autorités chargées des enquêtes et des poursuites impliquées dans la lutte contre FT, conformément à la stratégie nationale en matière de FT ; et (10) mettant en œuvre des régimes

efficaces de sanctions financières ciblées en lien avec le financement du terrorisme et de la prolifération, ainsi qu'un contrôle et une supervision fondés sur les risques des OBNL.

Le Burkina Faso devrait continuer à travailler avec le GIABA afin de maintenir les progrès réalisés dans son dispositif de LBC/FT.

MOZAMBIQUE

Le GAFI accueille favorablement les progrès significatifs réalisés par le Mozambique dans l'amélioration de son régime de LBC/FT. Le Mozambique a renforcé l'efficacité de son régime de LBC/FT afin de respecter les engagements figurant dans son plan d'action relatif aux défaillances stratégiques identifiées par le GAFI en octobre 2022 en : (1) assurant la coopération et la coordination entre les autorités compétentes pour mettre en œuvre des stratégies et politiques LBC/FT fondées sur les risques ; (2) organisant des formations à l'intention de toutes les autorités chargées des enquêtes et poursuites pénales sur l'entraide judiciaire afin d'améliorer la collecte de preuves et la saisie/confiscation des produits du crime ; (3) fournissant des ressources financières et humaines adéquates aux autorités de contrôle, et en élaborant et mettant en œuvre un plan de contrôle fondé sur les risques ; (4) dotant les autorités compétentes de ressources suffisantes pour engager la collecte d'informations adéquates, exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales ; (5) renforçant les ressources humaines de la CRF et en augmentant la transmission de renseignements financiers aux autorités compétentes ; (6) démontrant la capacité des autorités chargées des enquêtes à enquêter efficacement sur les affaires de BC/FT en utilisant les renseignements financiers ; (7) réalisant une évaluation nationale complète des risques liés au FT et en entamant la mise en œuvre d'une stratégie nationale de LFT ; (8) renforçant la sensibilisation aux SFC liées au FT et au FP ; et en (9) réalisant une évaluation des risques de FT liés aux OBNL conformément aux normes du GAFI, et en l'utilisant comme base pour élaborer un plan de sensibilisation.

Le Mozambique devrait continuer à travailler avec le GABAOA afin de maintenir les progrès réalisés dans son dispositif de LBC/FT.

NIGERIA

Le GAFI accueille favorablement les progrès significatifs réalisés par le Nigéria dans l'amélioration de son régime de LBC/FT. Le Nigéria a renforcé l'efficacité de son régime de LBC/FT afin de respecter les engagements figurant dans son plan d'action relatif aux défaillances stratégiques identifiées par le GAFI en février 2023 en : (1) achevant l'évaluation des risques résiduels de BC/FT et mettant à jour la stratégie nationale LBC/FT afin d'assurer son alignement avec les autres stratégies nationales pertinentes relatives aux infractions sous-jacentes à haut risque; (2) renforçant la coopération internationale formelle et informelle, en cohérence avec les risques de BC/FT ; (3) améliorant le contrôle LBC/FT fondé sur les risques des IF et des EPNFD, et en renforçant la mise en œuvre des mesures préventives dans les secteurs à haut risque ; (4) garantissant que les autorités compétentes ont un accès rapide à des informations exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales, et en appliquant des sanctions en cas de manquement aux obligations en matière de bénéficiaire effectif ; (5) démontrant une augmentation de la diffusion des renseignements financiers par la CRF et de leur utilisation par les autorités chargées des enquêtes et poursuites pénales; (6) démontrant une augmentation soutenue des enquêtes et poursuites pour BC, en adéquation avec les risques identifiés ; (7) détectant de manière proactive les violations des obligations de déclaration d'espèces, en appliquant des sanctions appropriées, et en maintenant des données complètes sur les avoirs gelés, saisis, confisqués et réalisés ; (8) démontrant une augmentation soutenue des enquêtes et poursuites relatives aux différentes formes de FT, en cohérence avec les risques, et en renforçant la coopération interinstitutionnelle dans les enquêtes sur le FT ; (9) menant des actions de sensibilisation ciblées et fondées sur les risques à l'intention des OBNL exposés au risque d'abus à des fins de FT, et mettant en œuvre une surveillance fondée sur les risques pour le sous-ensemble d'OBNL à risque, sans entraver ni décourager leurs activités légitimes.

Le Nigéria devrait continuer à travailler avec le GIABA afin de maintenir les progrès réalisés dans son dispositif de LBC/FT.

Le GAFI accueille favorablement les progrès significatifs réalisés par l'Afrique du Sud dans l'amélioration de son régime de LBC/FT. L'Afrique du Sud a renforcé l'efficacité de son régime de LBC/FT afin de respecter les engagements figurant dans son plan d'action relatif aux défaillances stratégiques identifiées par le GAFI en février 2023 en : (1) démontrant une augmentation soutenue des demandes sortantes d'entraide judiciaire permettant de faciliter les enquêtes pour BC et FT, ainsi que la confiscation de différents types d'avoirs, en cohérence avec le profil de risque ; (2) améliorant le contrôle fondé sur les risques des EPNFD et en démontrant que toutes les autorités de contrôle LBC/FT appliquent des sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives en cas de non-conformité ; (3) garantissant que les autorités compétentes ont un accès rapide à des informations exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et constructions juridiques, et en appliquant des sanctions en cas de manquement aux obligations en matière de bénéficiaire effectif ; (4) démontrant une augmentation soutenue des demandes de renseignements financiers émanant des autorités chargées des enquêtes et poursuites pénales auprès de la FIC dans le cadre d'enquêtes pour BC/FT ; (5) démontrant une augmentation soutenue des enquêtes et poursuites pour blanchiment de capitaux complexe et grave, ainsi que pour l'ensemble des formes de FT, en cohérence avec le profil de risque ; (6) renforçant l'identification, la saisie et la confiscation des produits et instruments issus d'un éventail plus large d'infractions sous-jacentes, en ligne avec le profil de risque ; (7) mettant à jour l'évaluation des risques liés au FT afin d'éclairer la mise en œuvre d'une stratégie nationale globale de lutte contre le financement du terrorisme (LFT) ; et (8) assurant la mise en œuvre effective des sanctions financières ciblées et en démontrant l'existence d'un mécanisme efficace d'identification des personnes et entités répondant aux critères de désignation nationale.

L'Afrique du Sud devrait continuer à travailler avec le GAFI et le GABAOA afin de maintenir les progrès réalisés dans son dispositif de LBC/FT.

Related materials

24 oct. 2025

Résultats de la plénière du GAFI, 22-24 octobre 2025

La quatrième réunion plénière du Groupe d'action financière (GAFI) sous la présidence mexicaine d'Elisa de Anda Madrazo s'est conclue aujourd'hui, avec un engagement fort à concentrer les efforts pour priver les criminels du monde entier de leurs gains illicites.

24 oct. 2025

Juridictions à haut risque faisant l'objet d'un appel à action - 24 octobre 2025

Les juridictions à haut risque présentent d'importantes défaillances stratégiques dans leur régime de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération.

Découvrez

[GAFI →](#)

[Pays →](#)

[Publications →](#)

[Calendriers →](#)

[Le secteur privé →](#)

[Informations pour les étudiants et les universitaires →](#)

Besoin d'aide?

[Avertissement →](#)

[Foire aux questions →](#)

[Glossaire GAFI →](#)

En savoir plus

[FATF Training and
Support Activities](#)

Accès restreint pour
→
délégués du GAFI



Contactez-nous

[Terms & conditions](#) | [Politique de protection de la vie privée](#) | [Sitemap](#)